Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260331-DELIB2026_36-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

COMMUNE DE BANGOR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 31 mars 2026

NOMBRE
DE MEMBRES EN EXERCICE : 15
DE PRESENTS : 15
DE VOTANTS : 15
L'an deux mille vingt-six le trente-et-un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

Date de convocation : 25 mars 2026

Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck – Madame Béatrice PHILIPPE - Monsieur SAMZUN Stéphane -Madame Andrée LOREAL – Monsieur Thomas BRON – Monsieur Guillaume DANIC – Madame Myriam BROSSIER – Monsieur Axel SAMZUN – Madame Ninon EMERAUD – Monsieur Julien MATSIS – Madame Michèle TOURNAY – Monsieur Renaud GODEFROY – Monsieur Jean-Pierre PILLIARD – Monsieur Daniel GURIEC - Monsieur Bernard PORTUGAL.

Monsieur Thomas BRON a été désigné secrétaire de séance.

DELIB2026-36
OBJET : COTISATION ANNUELLE 2026 SYNDICAT MIXTE VIGIPOL.

La commune adhère depuis 2018 au syndicat mixte VIGIPOL qui lutte contre la pollution maritime.

Le montant de la cotisation pour l'année 2026 s'élève à 551,29 €, calculé sur la population DGF 2025 qui s'établit à 1 901 habitants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à verser la somme de 551,29 € au syndicat mixte VIGIPOL.

Fait et délibéré à Bangor
Le 31 mars 2026
Le Maire
Annaïck HUCHET

